



## ÉTAT B 2010

### Renseignements pour les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et état des résultats des activités d'une entreprise agricole supplémentaire

#### Renseignements généraux

#### Protégé B (une fois rempli)

Si vous exploitez plus d'une entreprise agricole (en tant que propriétaire unique et associé d'une ou de plusieurs sociétés de personnes), remplissez le formulaire T1163, *État A – Renseignements pour les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement* et état des résultats des activités d'une entreprise agricole pour particuliers, pour votre entreprise agricole principale.

Remplissez le présent formulaire, État B, pour chacune des autres entreprises agricoles.

Envoyez tous les formulaires dans la même enveloppe. Postez-les avec votre déclaration de revenus au Centre fiscal de Winnipeg. Utilisez l'enveloppe de retour incluse dans la publication RC4060, *Guide du revenu d'agriculture et les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement*.

Vous pouvez vous procurer d'autres exemplaires de ce formulaire auprès de votre bureau des services fiscaux et de l'administration des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement. Pour obtenir des précisions sur la façon de remplir ce formulaire, consultez la publication RC4060, *Guide du revenu d'agriculture et les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement*.

#### Renseignements confidentiels et consentement du participant

Agriculture et Agroalimentaire Canada et l'Agence du revenu du Canada (ARC) s'engagent à protéger la confidentialité de vos informations. Les renseignements inscrits dans le formulaire, y compris votre numéro d'assurance-social, seront utilisés pour l'administration relative à votre participation au programme Agri-stabilité et Agri-investissement, la détermination de votre admissibilité aux versements, la vérification des renseignements soumis et l'administration de l'ajustement des primes d'assurance-production en fonction du programme Agri-stabilité et Agri-investissement. Ils seront également utilisés pour administrer les versements provenant d'autres programmes d'aide pour les revenus agricoles et d'autres programmes d'aide spéciaux, ainsi qu'aux fins de vérification, d'analyse et d'évaluation du programme Agri-stabilité et Agri-investissement et d'autres programmes d'aide pour les revenus agricoles et d'autres programmes d'aide spéciaux.

En remplissant ce formulaire, vous autorisez (ARC) à partager les renseignements de votre État B avec le ministre fédéral de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et vous autorisez celui-ci à partager ces renseignements avec les ministres provinciaux de l'Agriculture et avec les administrateurs d'autres programmes agricoles fédéraux et provinciaux. Vous autorisez également le ministre fédéral de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire à partager tout autre renseignement que vous pourriez fournir au cours du traitement de votre demande.

De plus, en soumettant ce formulaire de demande de versement dans le cadre des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, vous :

- 1) devez attester que les renseignements fournis sont complets et exacts;
- 2) déclarez que la structure de cette opération d'agriculture n'a pas été changée ou a été créée dans le but des avantages de programme de manipulation ou évitant les limites maximum prescrites sur les paiements de programme;
- 3) reconnaissez et convenez que tout paiement provisoire ou paiement anticipé du programme Agri-stabilité sera déduit dans le calcul du paiement final provenant du programme Agri-stabilité;
- 4) vous engagez à rembourser les montants payés en trop par les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, conformément aux calculs effectués selon les règles du programme, et comprenez que tout montant que vous devez à l'État pourra être déduit des montants que l'État doit vous envoyer;
- 5) reconnaissez et convenez que les renseignements que vous fournissez pourront être jumelés aux renseignements de d'autres participants dans le but de déterminer les prestations des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, et consentez que les renseignements à votre sujet ou au sujet de vos données financières pourront être partagés avec d'autres participants dont les renseignements ont été regroupés avec les vôtres;
- 6) reconnaissez et attestez que, lorsque vous avez fourni des renseignements au sujet d'autres particuliers ou entités, vous avez été autorisé par ceux-ci à fournir ces renseignements;
- 7) reconnaissez et convenez que d'autres particuliers ou entités, au sujet desquels vous avez fourni des renseignements pourront avoir accès à ces renseignements, sur demande, auprès de l'administration des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement;
- 8) reconnaissez et convenez que la personne que vous avez identifiée comme personne-ressource pourra recevoir les renseignements afférents à la demande que vous avez présentée à l'administration et demander à celle-ci de modifier les renseignements afférents à votre demande;
- 9) consentez à ce que les renseignements à votre sujet ou au sujet de vos données financières soient divulgués par des tiers, l'ARC et d'autres programmes gouvernementaux à l'administration des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, sur demande, si l'administration des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement les considère comme nécessaires à la vérification des versements des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement ou des renseignements fournis dans ce formulaire;
- 10) reconnaissez que c'est une offense criminelle d'effectuer une fausse déclaration lorsque je présente une demande pour participer aux programmes de prestations ainsi que toutes les déclarations effectuées peuvent faire l'objet d'une vérification ultérieure.

Les renseignements personnels recueillis dans ces formulaires sont protégés par la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et conservés dans les fichiers de renseignements personnels nos AGF PPU 183 et ARC PPU 005.





